



Modalite pour m'installer en france

Par **nermin**, le **23/08/2013** à **08:31**

bonjour, je suis marocaine, je vie actuellement en espagne et cela depuis 10ans,mon mari est espagnol,mes trois filles aussi(de 3,5 et 7ans)j'ai l'intention d'aller m'installer en france(ou je suis nee)j'ai une carte de sejour espagnol(tarjeta de residencia y trabajo ce)je voudrais m'installer seule avec mes filles chez mon frere(français)en premier lieu, je voulais savoir quelle sont les modalites, je crois qu'il faut que j'aille a la prefecture demander une carte de sejour française en presentant qui m'autorise travailler en france? et mes filles ? pour qu'elles puissent aller a l'ecole? carte d'identite espagnol?certificat de naissance,livre de famille,carnet de sante? il faut que je l'ai traduise en français? merci pour me donner des reponses

Par **Calou0**, le **03/09/2013** à **10:11**

Bonjour,

Vu votre situation actuelle en Espagne, je pense qu'il serait plus simple de demander dans un premier temps la nationalité espagnole, ce qui vous permettrait de travailler librement en France par la suite.

Sinon, il vous faut faire une demande d'autorisation de travail à votre arrivée en France, ce qui nécessite que vous ayez une promesse d'embauche.

Pour vos enfants, en revanche, il n'y a aucun problème : étant de nationalité espagnole ils peuvent sans souci s'inscrire dans une école française.

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour

Tél : 01 43 98 95 32

Par **nermin**, le **03/09/2013** à **18:42**

merci pour votre reponse

Par **samou**, le **11/04/2015** à **18:02**

bonjour maitre. moi je suis de nationalite algerienne j'ai 59ans vu que mes enfants sont tous parties à l'étranger en France et en Angleterre je suis donc seul en Algérie je voudrais les rejoindre mes enfants et mes petits enfants que sont les démarches fairez merci bien de me répondre .pour venir en [France bien sûr]très cordialement

Par **domat**, le **11/04/2015** à **20:18**

bjr,
il faut vous rendre dans les consulats de France et d'Angleterre afin de connaître les conditions pour retrouver votre famille.
vos enfants et petits enfants vivant en France ont-ils la nationalité française ?
dans certains cas il est exigé que la famille en France s'engage à prendre en charge tous les moyens permettant à cette personne de vivre et de se loger en France ainsi qu'une assurance maladie.
cdt

Par **chouch**, le **25/04/2015** à **00:24**

bonsoir maître, moi je suis de nationalité algérienne j'ai 35 ans, toute ma famille réside en France (père, frère et sœur avec double nationalité) (mère avec carte de résidence) je voudrais les rejoindre en France, je voudrais savoir si j'aurai le droit à la résidence et quelle démarche à suivre, merci de me répondre .bonsoir

Par **domat**, le **25/04/2015** à **13:50**

bjr,
le fait que vous ayez de la famille en France ne vous donne aucun droit particulier pour obtenir un titre de séjour sauf un visa touristique.
si votre père était français à votre naissance ou durant votre minorité, vous pouvez demander la nationalité française par filiation paternelle.
cdt

Par **chouch**, le **25/04/2015** à **22:40**

bsr maître, merci pour votre réponse, dommage que mon père ait eu la nationalité en 2002 alors que j'étais majeur (23 ANS), si mon père me fait une prise en charge totale, j'aurai peut-être une chance dans ce cas ? merci et bonsoir